



NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET GÉNÉRAL

PREAMBULE

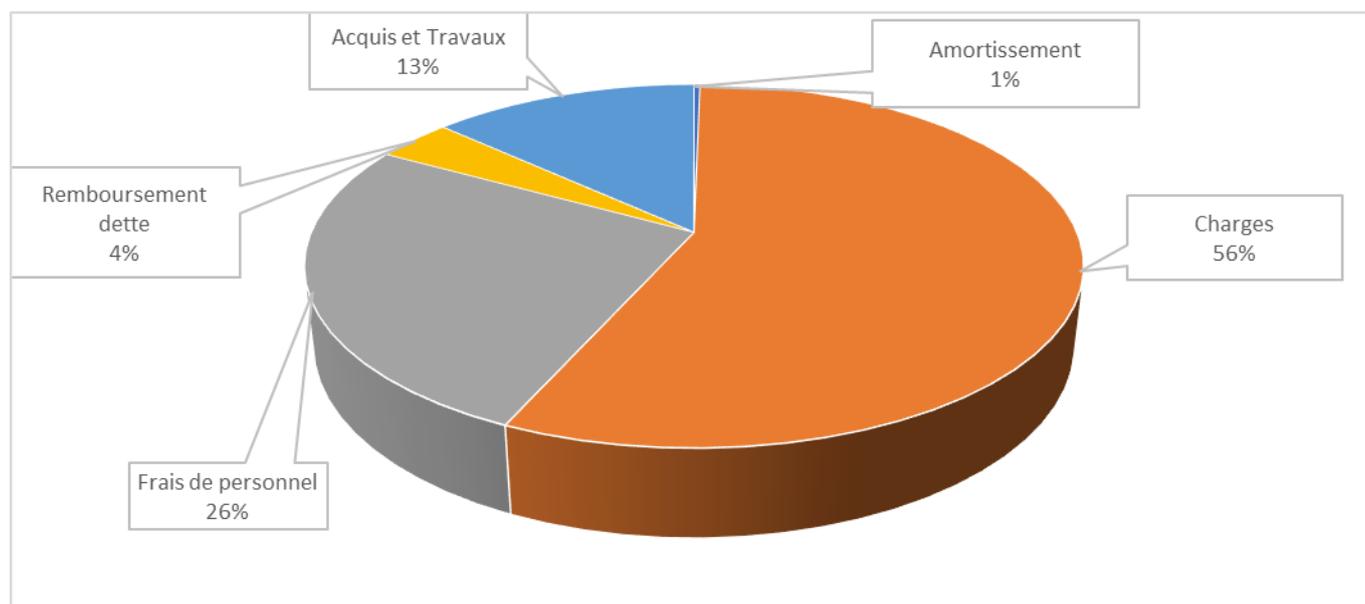
L'article 12313-1 du code des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation

La Commune de Tenay compte 1024 habitants au 1^{er} janvier 2023 (population en baisse). Elle est membre de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain depuis le 1^{er} janvier 2017.

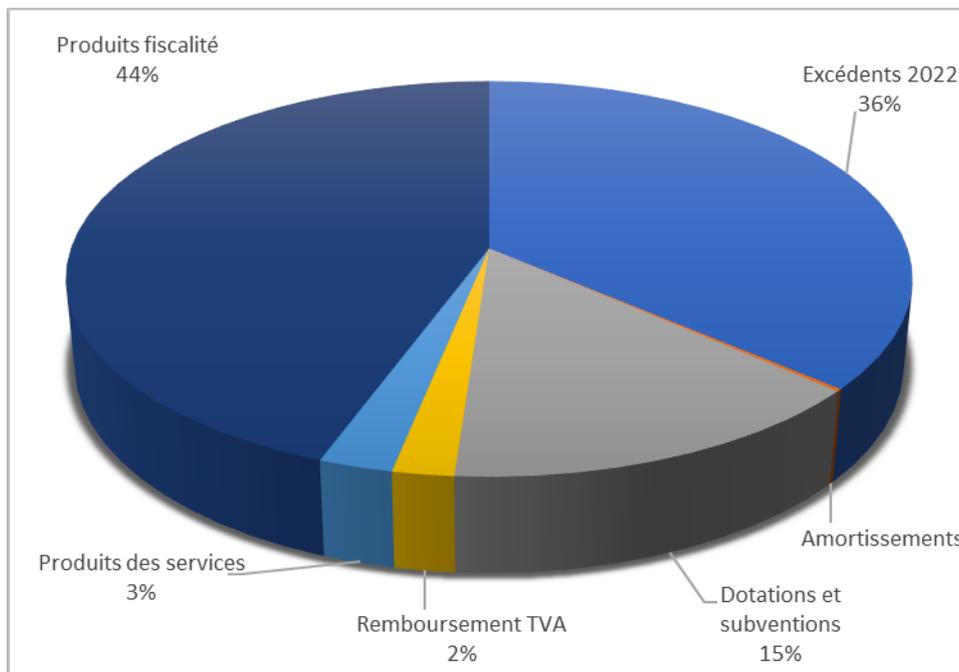
ELEMENTS DE CONTEXTE

Les dépenses d'investissement prévues au budget primitif n'ont pas été toutes réalisées notamment le programme majeur, en raison de la complexité du dossier de rénovation urbaine rue de la Gare.

DEPENSES



RECETTES



Les principales dépenses pour ce budget sont :

- Mise en valeur par la couleur : fresques sur façades : 10 809.00 €
- Travaux de reprise du mur de soutènement de la STEP RAFOUR : 89 400.83 €
- Travaux de voirie : 12 906.75 €

Pour les principales recettes :

- Impôts locaux : Maintien des taux d'imposition (montant du produit 429 653.92 €)
- Fiscalité reversée : 398 698.00 €
- Dotations et subventions : 259 889.54€

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
002	Déficit antérieur reporté		002	Excédent antérieur reporté	37 099.87
011	Charges à caractère général	434 221.57	70	Produits des services	42 620.70
012	Charges de personnel	285 894.33	73	Impôts et Taxes	828 351.92
65	Autres charges de gestion courante	156 264.20	74	Dotations et participations	243 765.84
66	Charges financières	13 853.44	75	Autres produits de gestion courante	130 665.39
67 + 68	Charges exceptionnelles	3 465.78	77	Produits exceptionnels	1 236.24
014	Atténuation de charges	18 735.00	042	Opérations d'ordre	
042	Opérations d'ordre	3 239.00	013	Atténuation de charges	1 124.00
023	Virement à la section Investissement	350 000.00			
	TOTAL DEPENSES	915 673.32		TOTAL RECETTES	1 284 863.96

Soit un excédent de 369 190.64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
001	Déficit antérieur reporté		001	Excédent	262 026.28
16	Emprunts et dettes	26 922.94	10	FCTVA	35 011.13
20	Immobilisations corporelles	12 421.00	1068	Affectations des résultats	350 000.00
21	Immobilisations Incorporelles	17 802.99	13	Subventions	16 123.70
23	Immobilisations en cours	113 212.26	16	Emprunts	1 490.00
27	Autres immobilisations financières		021	Virement de la section fonctionnement	
			21	Immobilisations corporelles	250.00
			28	Amortissement des immos	3 239.00
041	Opérations patrimoniales		024	Opérations patrimoniales	
			040	Opérations entre sections	
	TOTAL DEPENSES	170 359.19		TOTAL RECETTES	668 140.11

Soit un excédent de 497 780.92 €

NIVEAU EPARGNE BRUTE ET NETTE au 31 décembre 2023

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est de : 336 330€ (328.45 € par habitant)

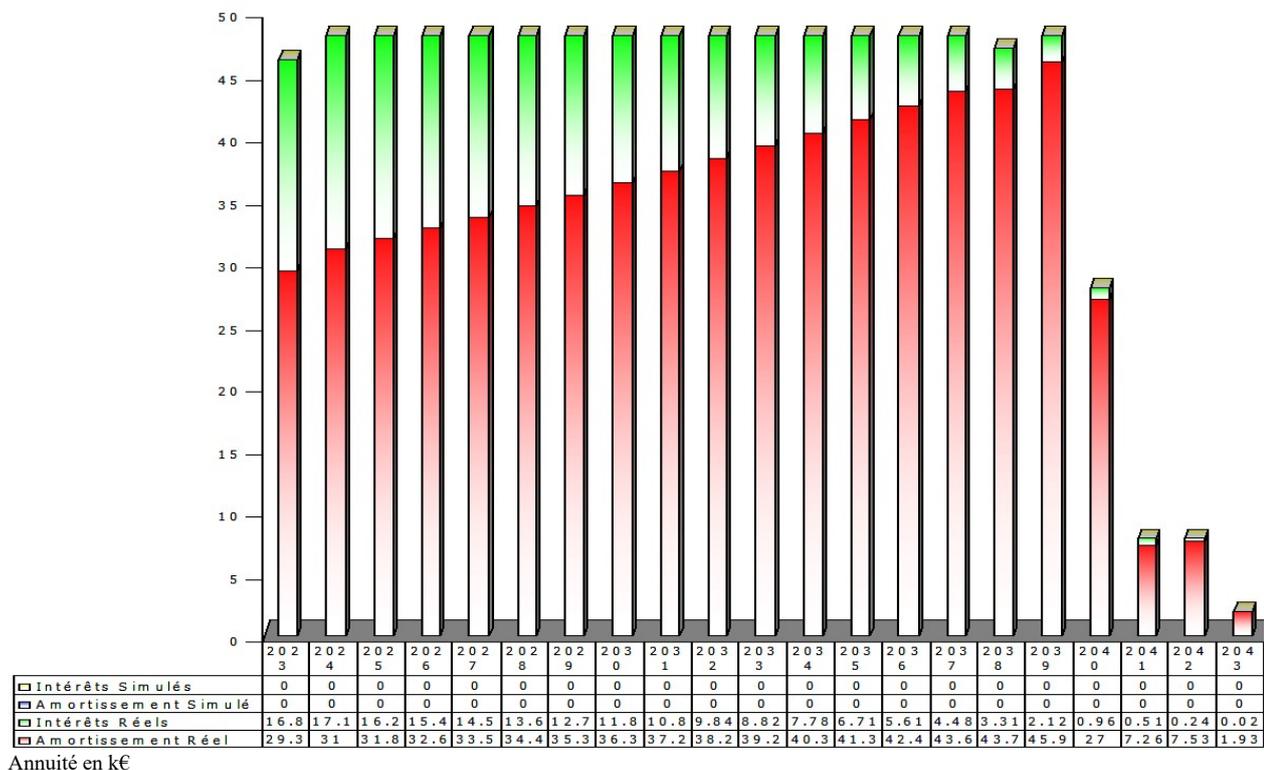
L'épargne nette est de : 296 064 € (289.13 € par habitant)

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

L'encours de la dette au 31/12/2023 est de 544 309 € (531.55 € par habitant)

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La Commune poursuit son désendettement. Les projets d'investissement inscrits au budget primitif étaient financés par l'autofinancement. Le montant de l'annuité de la dette est de 40 266.38 € soit 3.70 % du total des dépenses.



TAUX D'IMPOSITION

L'année 2021 était l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales, et notamment la suppression de la Taxe d'Habitation qui s'échelonne de 2020 à 2023. Pour compenser à l'euro près la perte de produit de la TH qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties leur est transférée.

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le taux communal de la TFB est de 33.23% et celui de la TFNB de 35.56%.